

Département

des Alpes de Haute Provence

DMSF 2025-06-18 ANNULE ET REMPLACE LA DMSF 2025-05-23

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DECISION DU MAIRE

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOGEMENT COMMUNAL 8 Avenue Paul Arène - SISTERON

PAR

Dr Nuno NATARIO FARIAS

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que le logement appartenant à la Commune de Sisteron, situé 8 Avenue Paul Arène à Sisteron, est vacant.

DECIDE

ARTICLE 1: de mettre à la disposition du Dr Nuno NATARIO FARIAS, à titre précaire et révocable, le logement communal situé 8 Avenue Paul Arène à SISTERON à compter du 04 Août 2025, pour une durée de trois mois renouvelable.

ARTICLE 2: La location est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>ARTICLE 4</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier de SISTERON, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence et au Dr Nuno NATARIO FARIAS.

Fait à SISTERON, le 04/08/2025 Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 04/08/2025 Å 10h40

REÇU EN PREFECTURE

1e 04/08/2025
Application agréée E-legalite com

Mairie de Sisteron - Place de la République - 04200 SISTERON Téléphone : 04.92.61.00.37

99_AU-004-210402095-20250804-2025_06_18D

